



DEMANDE D'INSCRIPTION A LA SECTION SPORTIVE BASKET-BALL

Rentrée 2009

Votre enfant va rentrer en 6^{ème} en septembre ou est déjà au collège, vous souhaitez lui permettre d'intégrer la section sportive de basket-ball du collège Gérard-Philippe.

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Ecole/collège actuel :
Parents(ou représentant légal) : M. Mme.....
Adresse :
Téléphone (obligatoire pour donner une réponse) :
Club de Basket-ball :

Inscription souhaitée pour une entrée en classe de :

- 6^{ème} 6^{ème} bi-langue
 5^{ème} 5^{ème} bi-langue
 4^{ème} 4^{ème} bi-langue ou européenne
 3^{ème} 3^{ème} bi-langue ou européenne

avec section sportive Basket-ball

Langues vivantes 1 :
demandées 2 :

Des renseignements seront donnés lors de la réunion d'information aux parents d'enfants de CM2 : mardi 21 avril ou jeudi 23 avril au collège Gérard Philippe.

Les dossiers administratifs devront être rendus le samedi 6 juin 2009 pour les élèves de 6^{ème} entre 9H et 11H30

Pour les élèves du collège, penser à préciser l'option basket-ball au moment de la réinscription.

Date et signature des parents

Signature de l'élève

Conditions de recrutement de la section sportive

Profil des candidats

- Population du collège et hors collège répondant aux critères de sélection
- Catégories benjamins(nes) et minimes, filles et garçons (nés entre 1995 et 1998 pour la rentrée 2009-2010) en priorité, possibilité d'accueillir quelques cadets (nés en 1994.1993)

Nombre de places

- 20 élèves le lundi et 20 autres élèves le jeudi

Critères de sélection

- Le dossier scolaire : seuls les élèves studieux et faisant preuve de sérieux pourront intégrer la section sportive. La sélection se fera d'après le dossier scolaire.
- La licence à la FFBB n'est pas un pré-requis obligatoire mais les élèves pratiquant au club de Amicale laïque de ST Priest seront prioritaires sur les autres.
- L'inscription dans la section est conditionnée par deux visites médicales (une à l'inscription et l'autre en janvier) par un service de médecine ou un médecin détenteur du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou un diplôme d'étude spécifique complémentaire de médecine du sport.

Fonctionnement de la section

- Scolarité traditionnelle : inscription dans les classes du collège.
- Un créneau horaire après les cours : 16H45 à 18H (en plus des 3 ou 4 heures d'EPS hebdomadaires obligatoires)
- Participation obligatoire à toutes les activités et manifestations sportives proposées dans le cadre du collège.
- Participation obligatoire aux compétitions de la section sportive pour le niveau minime qui se déroulent le mercredi après midi.
- Adhésion à l'UNSS : 25€